

Paris,  
le mercredi 3 février 2016

**Émetteur :** Elise Demorise pour l'UcanSS : Tél. : 01.45.38.82.79 - @mail : edemorise@ucanSS.fr, Sylvain Coulaud pour l'Institut 4.10 : Tél. : 04.78.79.46.63 - @mail : scoulaud@institutquatredix.fr

**Objet :** Dispositif « Technicien d'agence comptable » - Tronc commun - Année 2016

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur l'Agent Comptable,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Les Caisses nationales et l'UcanSS, en partenariat avec l'Institut 4.10, proposent depuis 2002 la formation Technicien d'Agence Comptable (TAC).

## I. OBJECTIFS DE FORMATION

Les objectifs de la formation définis avec les Caisses nationales, sont les suivants :

- renforcer les compétences du technicien comptable dans ses missions de base (identifier les mécanismes fondamentaux de la comptabilité générale et institutionnelle) ;
- expliquer et accompagner les changements du cadre d'action des Agences comptables ;
- détailler les écritures comptables spécifiques à l'Institution.

## II. PUBLIC VISE

Développé dans un souci d'opérationnalité, ce dispositif est destiné aux personnels qui, au sein de l'Agence comptable, ont en charge l'écriture des opérations comptables.

## III. ARCHITECTURE ET CONTENUS DE LA FORMATION

Ce dispositif modulaire qui donne lieu à une attestation nationale de réussite délivrée par l'UcanSS, s'articule autour d'un tronc commun interbranche et de modules spécifiques à chaque branche.

Vous trouverez en annexes une présentation du dispositif et le schéma du parcours de formation  (annexe 1) ainsi que les nouveaux modules du tronc commun  (annexe 2).



## IV. RÉNOVATION DU TRONC COMMUN

Au regard des évolutions, des spécificités comptables institutionnelles, des métiers et des organisations, l'architecture et le contenu des modules du dispositif TAC tronc commun ont été rénovés en 2014 (LI n° 0501 du 16 juin 2014).

- **Le déploiement de TAC 2016 se déroule de la façon suivante :**
- 1er semestre 2016 : déploiement du tronc commun **à partir de fin mars**,
- 2ème semestre 2016 : déploiement des spécificités de branche.
- **Intégration de PASS dans le parcours TAC :**
- Les modules de TAC Tronc commun ne comprennent plus désormais d'éléments de présentation de la culture institutionnelle. Par conséquent, **le parcours PASS devient obligatoire**. Désormais, pour obtenir l'attestation nationale de réussite au dispositif de Technicien d'Agence Comptable (TAC), les stagiaires devront avoir suivi avec succès PASS, le tronc commun ainsi que la spécificité de branche (LI n° 0519 du 8 décembre 2014).
- **Un nouveau système de dispense pour le nouveau module 1 :**
- Depuis 2015, tous les candidats inscrits à la formation TAC TC devront réaliser un test (20 questions) portant sur le module 1 de comptabilité générale afin d'obtenir une éventuelle dispense, sous réserve d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 15/20.
- Cette dispense permet d'alléger le parcours de formation pour les stagiaires possédant déjà des compétences avérées dans ce domaine.
- L'examen dispensé pour le tronc commun de TAC portera néanmoins sur l'ensemble des nouveaux modules du tronc commun y compris le module 1, que le stagiaire l'ait suivi ou qu'il en ait été dispensé.
- Au vu des résultats à ce test, l'Institut 4.10 informera les candidats et leur direction de l'obtention de cette dispense.
- **Une épreuve unique pour valider le tronc commun :** épreuve de 3 h 00 relative à l'ensemble des thématiques.
- **L'organisation de l'examen TAC** est planifiée selon les conditions suivantes :
- en juin 2016 : TAC Tronc Commun (LI n° 0559 Examens de Techniciens - Juin 2016 - Recensement des candidats) ;
- décembre 2016 : TAC Spécificité de branche.

## V. INSCRIPTION AUX DIFFÉRENTS MODULES

**Pour 2016, les modalités d'inscription ont évolué avec la création de l'Institut 4.10.** Il conviendra de faire parvenir vos inscriptions **avant le 22 février 2016** à l'adresse suivante : [inscriptions@institutquatredix.fr](mailto:inscriptions@institutquatredix.fr) (copie à [scoulaud@institutquatredix.fr](mailto:scoulaud@institutquatredix.fr)).



## VI. COÛT DU DISPOSITIF TAC TRONC COMMUN

Le coût pédagogique pour chaque module du tronc commun s'élève à 135 euros/jour et par stagiaire. Pour 2016, ce dispositif interbranche est pris en charge à 50 % par Unifformation dans le cadre des fonds mutualisés.

Vos interlocuteurs Sylvain Coulaud de l'Institut 4.10 (pilote de ce dispositif) et Elise Demorise de l'Ucanss [edemorise@ucanss.fr](mailto:edemorise@ucanss.fr) se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous remercie de votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.



Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Madame, Monsieur l'Agent Comptable, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement  
et de l'Accompagnement RH

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 Contours du dispositif
- Annexe 2 TAC TC Contenus 2016

